

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MWD501

#### Numéro d'Article

Numéro d'Article	Description
003481000017	

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Société: Mouldpro ApS  
Adresse: Baltorpbakken 10  
Code postal: 2750  
Ville: Ballerup  
Pays: DANEMARK  
E-mail: sales@mouldpro.com  
Téléphone: +45 70 20 31 31  
Page de garde: www.mouldpro.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222 Aerosol 1;H229 STOT SE 3;H336

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

#### Contient

Substance: Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques;

#### Déclarations de danger

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

## Information supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène)	68476-85-7 270-704-2	30 -< 60 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	64742-48-9 919-857-5 01-2119463258-33	30 -< 60 %	3	Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304 STOT SE 3;H336
Essence de térébenthine	8006-64-2 232-350-7	< 1 %	3	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H302 Asp. Tox. 1;H304 Acute Tox. 4;H312 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Chronic 2;H411
Ether diphenylique	101-84-8	< 1 %		Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 3;H412  M (acute): 1
Phtalate de diéthyle	84-66-2 201-550-6	< 1 %		
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1C;H314 Eye Dam. 1;H318 STOT RE 2;H373 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410  M (acute): 10 M (chronic): 1

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH..

3 = H304 n'est pas applicable du fait de l'utilisation d'aérosols.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

<b>Inhalation:</b>	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
<b>Contact cutané:</b>	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>Brûlures:</b>	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
<b>En général:</b>	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux. En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central. Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer une peau sèche ou des gerçures.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser. Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes:** Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Porter un appareil de protection respiratoire. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

**Pour les secouristes:** En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec: Oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fibre/cm <sup>3</sup>	Remarques	Observations
Hydrocarbures en C6-C12	VLEP CT		1500			
Hydrocarbures en C6-C12	VLEP-8h		1000			
Ether diphenylique	VLEP-8h	1	7			
Ether diphenylique	VLEP CT	2	14			
Phtalate de diéthyle	VLEP-8h		5			
Essence de térébenthine	VLEP-8h	100	560			
butane	VLEP-8h	800	1900			

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

#### Méthodes de mesure:

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

#### Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021).

# Fiche de données de sécurité

**MWD501**

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

## PNEC

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol, cas-no 95-38-5				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0,27 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,376 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,038 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,075 mg/kg			
géraniol, cas-no 106-24-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,011 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,001 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,108 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0,7 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,115 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,011 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,017 mg/kg			
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine, cas-no 110-25-8				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,43 µg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,043 µg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	4,3 µg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	13 mg/l			
citronellol, cas-no 106-22-9				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,002 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,024 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	580 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,026 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,003 mg/kg			

# Fiche de données de sécurité

**MWD501**

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

PNEC soil (sol)	0,004 mg/kg			
Acétate de géranyle, cas-no 105-87-3				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	3,72 µg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,372 µg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	8 mg/l			
PNEC sediment (eau douce)	0,442 mg/kg			
PNEC sediment (eau de mer)	0,044 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,086 mg/kg			

## DNEL - travailleurs

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol, cas-no 95-38-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,46 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	14 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0,06 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	2 mg/kg bw/day				
géraniol, cas-no 106-24-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	161,6 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	12,5 mg/kg bw/day				

# Fiche de données de sécurité

**MWD501**

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets locaux)	11,8 mg/cm <sup>2</sup>				
<b>(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine, cas-no 110-25-8</b>					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,2 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	18 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0,01 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	18 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	10 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	100 mg/kg bw/day				
<b>citronellol, cas-no 106-22-9</b>					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	161,6 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	10 mg/m <sup>3</sup>				

# Fiche de données de sécurité

**MWD501**

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	10 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	327,4 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	2,95 mg/cm <sup>2</sup>				

Acétate de géranyle, cas-no 105-87-3

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	62,59 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	35,5 mg/kg bw/day				

## DNEL - ensemble de la population

géraniol, cas-no 106-24-1

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	47,8 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	7,5 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets locaux)	11,8 mg/cm <sup>2</sup>				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	13,75 mg/kg bw/day				

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine, cas-no 110-25-8

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
------------	--------	----------------------	---------------------	------------------------------	------



# Fiche de données de sécurité

**MWD501**

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,1 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	9 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	5 µg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	9 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	5 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	50 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	5 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	92 mg/kg bw/day				

citronellol, cas-no 106-22-9

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	47,8 mg/m <sup>3</sup>				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	10 mg/m <sup>3</sup>				

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	10 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	196,4 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	2,95 mg/cm <sup>2</sup>				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	13,8 mg/kg bw/day				

Acétate de géranyle, cas-no 105-87-3

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	15,4 mg/m <sup>3</sup>				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	17,75 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	8,9 mg/kg bw/day				

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

### Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

### Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

### Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Utilisation légère (petit volume, exposition courte (moins de dix minutes)): Non exigé. Utilisation moyenne (volume moyen, exposition moyenne (1 à 2 heures)): Porter un appareil de protection respiratoire. Type de filtre: A. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Aérosol
Couleur	Aucune donnée
Odeur	Solvant
Solubilité	Aucune donnée

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 - -2 °C	(LPG)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	1,4 - 10,9 vol%	(LPG)
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	-104 °C	(LPG)
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	(LPG)
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	590 - 1760 kPa	(LPG)
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

### 9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures 50°C.

### 10.5. Matières incompatibles

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë - par voie orale:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge.
<b>Toxicité aiguë - par voie cutanée:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Toxicité aiguë - par inhalation:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Corrosion/irritation cutanée:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut être légèrement irritant. Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer une peau sèche ou des gerçures.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Irritation momentanée.
<b>Sensibilité respiratoire et cutanée:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Propriétés cancérigènes:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Exposition STOT unique:</b>	En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.
<b>Exposition STOT répétée:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.
<b>Danger par aspiration:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien:</b>	Aucun connu.
<b>Autres effets toxicologiques:</b>	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Aucun connu.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022  
Version: 1.3.0

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles. Aucune bioaccumulation envisagée.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

**Catégorie de déchet:** Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex.  
Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	1950	<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS	<b>14.5. Dangers pour l'environnement:</b>	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1		
<b>Etiquette(s) de danger:</b>	2.1		
<b>Numéro d'identification du danger:</b>		<b>Code de restriction tunnel:</b>	D

### Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	1950	<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS	<b>14.5. Dangers pour l'environnement:</b>	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**Etiquette(s) de danger:** 2.1

**Transport en bateaux-citernes:**

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** 1950

**14.4. Groupe d'emballage:**

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.5. Dangers pour l'environnement:**

Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:**

**Etiquette(s) de danger:** 2.1

**EmS:** F-D, S-U

**IMDG Code segregation group:** - Aucun -

## Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** 1950

**14.4. Groupe d'emballage:**

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, FLAMMABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement:**

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**Etiquette(s) de danger:** 2.1

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Dispositions spéciales:** Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.  
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par:

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119463258-33	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.3.0	14/02/2022	Bureau Veritas HSE - DOL	3,8,9,11,12,16

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

1.2.0	24/01/2021	Bureau Veritas HSE - DOL	2,3,7-10,16
-------	------------	--------------------------	-------------

**Abréviations:**  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
STOT: Specific Target Organ Toxicity  
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

**Autres informations:** Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur les produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

**Conseils de formation:** Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

**Méthode de classification:** Calcul basé sur les dangers de composants connus.

## Liste des déclarations H pertinentes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Liste des déclarations EUH pertinentes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

## La FDS a été élaborée par

Société:	Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse:	Oldenborggade 25-31
Code postal:	7000
Ville:	Fredericia
Pays:	DANEMARK
E-mail:	infohse@dk.bureauveritas.com
Téléphone:	+45 77 31 10 00
Page de garde:	www.bureauveritas.dk

# Fiche de données de sécurité

MWD501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022  
Version: 1.3.0

**Pays:**

FR